

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2006

*Début de séance à 20h30 avec 27 chasseurs présents ou représentés*

### **RAPPORT MORAL :**

Le Président évoque le nombre de sangliers et chevreuils tués pendant la saison de chasse, ainsi que les battues et le peu de participant tout au long de l'année. Il rappelle aussi le faible retour des suivis de prélèvements (14 sur 50 chasseurs) ce qui ne permet pas de faire des statistiques sérieuses.

Pour la chasse aux gros gibiers et dans un futur proche, la société de chasse devra se doter d'une chambre froide pour mettre le gibier mort et certifier que la viande est consommable. A cet effet un chasseur volontaire sera formé. Il signale la démission de 3 chasseurs (Mr. BONNET A. ; Mr. ROLLIN H. et Mr. NICOLAS Y. qui était trésorier) ; c'est donc dès le mois de Septembre 2005 qu'il a nommé Mr. Pouillat Didier trésorier par intérim, pour la saison 2005/2006.

Il indique aussi les parcelles ensemencées faune sauvage et faune fleurie par Mr. MOREAU.

### **RAPPORT FINANCIER :**

Mr. Pouillat D. présente à l'assemblée les comptes de l'année 2005/2006 qui se solde par un bilan positif.

L'assemblée générale approuve les comptes et donne quitus.

### **PRIX DES CARTES :**

Un chasseur propose une augmentation de 5 € par chasseur quelque soit la catégorie de cartes (sociétaire ou droit de chasse). Après un vote à main levée la proposition est rejetée et le prix des cartes restera inchangé pour l'année 2006/2007.

Les jours de chasse (jeudi et dimanche) et les heures d'ouverture (8h 00 en début de chasse et 9h 00 à partir du 1<sup>er</sup> décembre) resteront inchangés.

### **SUIVI DE PRELEVEMENT :**

Malgré les retours jugés insuffisants, l'assemblée générale reconduit le suivi pour l'année 2006/2007.

### **DROIT DE CHASSE :**

Une proposition est faite par le bureau sur les droits de chasse et chasseurs propriétaires :

A savoir, un chasseur propriétaire de plus de 3 hectares peut prétendre à une carte de sociétaire, par contre pour obtenir un droit de chasse, le propriétaire devra posséder plus de 8

hectares pour céder son droit de chasse à un chasseur. Cette proposition est soumise à l'assemblée générale et l'adopte à la majorité des voix (24 pour, 2 contre et 1 abstention).

### **DATES DE LÂCHERS :**

Proposition de communiquer quatre dates de lâchers de perdreaux et faisans sur l'additif du règlement intérieur, oui ou non. Un vote à main levée est demandé\_ à l'A.G., résultat 12 oui et 15 abstentions. Les dates seront donc indiquées sur l'additif du règlement intérieur.

### **ELECTION DU BUREAU :**

Un seul candidat Mr .PINEAU Patrick se présente et est élu à la majorité.

Il est 22h30, le Président remercie les chasseurs et les propriétaires présents et lève la séance.

.....

Le conseil d'administration se réunit afin de procéder à la composition du bureau.

Président d'honneur : Mr. Rémy MERLE

-Président :	Mr. Xavier FREDON
-Vice-président :	Mr. Michel FAUCONNET
-Secrétaire ; Trésorier :	Mr. Didier FOUILLAT
-Secrétaire adjoint :	Mr. Jérôme MOUNIER
-Trésorier adjoint :	Mr. Stéphane GARNIER

Membres actifs : Mrs. Michel CLOCHARD ; Emmanuel LECOQ ; Patrick PINEAU ; Flavien NORIN ; Christian RENE.

Le Secrétaire,

D. Fouillât

le Président,

X. Fredon